

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_078

Objet : Arrêté de police de circulation

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise DEGENEVE ELECTRICITE ET TP en date du 28 avril 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux ENEDIS pour la réparation d'un câble HTA,
Rue de l'Eglise.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, Rue de l'Eglise, il convient de supprimer 3 places de parking du côté droit de la Route (sens descendant) afin de sécuriser le chantier durant l'intervention **du Lundi 16 Juin 2025 au Mercredi 2 Juillet 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

